

ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS EN REP

POUR la première fois à cette échelle depuis la Libération et ses « classes nouvelles », et pour la première fois tout court au niveau élémentaire, l'École française vient d'être dotée d'un large cadre d'expérimentation : la recherche menée par l'INRP dans le cadre de la Charte pour bâtir l'École du XXI^e siècle. Ce sera, à n'en pas douter, le chantier prioritaire de Philippe Meirieu pour le proche avenir.

Ce cadre expérimental n'est pas propre aux REP, mais les écoles en REP devraient s'y retrouver nombreuses. Elles le peuvent en tout cas, réglementairement. La dernière circulaire sur l'éducation prioritaire, du 20 janvier 1999, mentionne précisément l'intérêt pour les REP de nouer des partenariats avec des universités ou laboratoires de recherche, et précise (dans sa deuxième partie, point 10) que « *l'implication des équipes des REP dans une recherche-action doit être encouragée* ». Le principe est posé. Le fait que la recherche INRP soit réservée aux écoles ne devrait pas faire obstacle : il n'a jamais été dans la pratique des ZEP d'obliger tout le monde à marcher d'un même pas. La recherche INRP ne consiste d'ailleurs pas, on le sait, à appliquer partout une formule unique bien contrôlée aux fins d'expérimentation. Tout au contraire, elle vise à amener les écoles à entrer dans un processus de recherche sur elles-mêmes, en partant de leurs pratiques existantes et des projets d'école. Il s'agit, écrit la note, d'« *amener les équipes pédagogiques à se mobiliser sur des propositions nouvelles* », de façon telle que « *des conclusions puissent être tirées* » sur les rapports entre « *modalités d'organisation pédagogique* », d'une part, et « *évolution des élèves* », d'autre part (BO, HS n° 13 du 26 novembre 1998, pp. 13-14). Nous sommes bien là au cœur de l'énigme du travail pédagogique en général, et au cœur de l'énigme du « contrat de réussite » en REP en particulier. En

bref, la recherche INRP menée dans le cadre de la Charte de l'École du XXI^e siècle offre enfin aux REP (aux écoles des REP en tout cas) le cadre de recherche qui leur manquait pour rationaliser et capitaliser leur expertise à l'échelle nationale : pour devenir vraiment les « *laboratoires d'innovations* » qu'ils doivent être.

Mais ce cadre de recherche, il va falloir le faire vivre, et d'abord sur le terrain. Les premières réunions de mise en place des équipes académiques montrent que ce ne sera pas facile. La recherche implique en effet un investissement nouveau, des disponibilités nouvelles et surtout des rôles nouveaux pour les équipes d'école, pour les équipes de circonscription et de REP, et pour les chercheurs appelés à prodiguer l'« *accompagnement critique* » non surplombant qui doit stimuler le questionnement des équipes sur leurs pratiques et les aider à extraire leurs résultats. Tous, écoles, circonscriptions et chercheurs, sont en principe volontaires, ce qui est évidemment un atout. Mais la méthodologie qui réglera leur association dans ce cadre est entièrement à inventer (déontologie et modalités pratiques de la collaboration, valorisation des savoirs produits dans ce cadre, etc.). C'est la difficulté à laquelle se heurte d'emblée le pilotage académique, tandis que l'INRP travaille de son côté « en temps réel » à la rédaction des consignes qui concrétiseront le pilotage national.

En ce qui concerne les chercheurs, il sera d'un intérêt stratégique que soit précisé très vite par l'INRP le cahier des charges de leur participation, à même de « *permettre une interaction féconde entre recherche et innovation* » (BO, HS n° 13, p. 15), que beaucoup souhaitent.

Françoise LORCERIE
IREMAM/CNRS Aix-en-Provence

RESSOURCES

CONNAISSEZ-VOUS L'ADRI ?

L'ADRI*, agence pour le développement des relations interculturelles, existe en tant que telle depuis 1997, même si son origine est plus lointaine. Elle a été régie, au départ, par un statut associatif. Depuis le 9 novembre 1998, elle a pris la forme d'un groupement d'intérêt public. Elle exerce ses missions en concertation avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité, le FAS, la DIV et des collectivités nombreuses. L'ADRI propose des outils de formation et d'information dans les domaines de la ville et de l'intégration. Elle recense, capitalise et diffuse l'ensemble des données concernant l'intégration au niveau national et européen. C'est donc une source précieuse de renseignements pour les acteurs de ZEP. Les différents services offerts par l'ADRI sont :

- Un centre de ressources qui comprend :
 - un centre de documentation ouvert au public, éditant quatre publications régulières (*ADRI-Info*, *ADRI-Presse*, *ADRI-Biblio*, *Migrants Études*), ainsi que de nombreuses monographies et ouvrages ;
 - une base de données bibliographiques de 9000 références intégrant la dimension « Politique de la ville » ;

- un répertoire d'adresses concernant 2500 acteurs de l'intégration en France.

- Un site Web (<http://www.adri.asso.fr>) qui permet d'interroger la banque de données de l'ADRI et de s'informer sur les activités programmées.
- Une banque de données des cultures urbaines, consultable sur Internet, et qui donne lieu à l'édition d'un annuaire remis à jour périodiquement.
- Un service formation qui met en place notamment des actions d'accompagnement pour les porteurs de projet, les professionnels, les agents des services publics et les associations.
- L'organisation de colloques et de séminaires au niveau national mais aussi européen. L'ADRI favorise la rencontre et les projets de tous ceux qui se sentent concernés par les problèmes d'intégration.

Les publications de l'ADRI sont particulièrement riches.

ADRI-Info présente une sélection des informations les plus pertinentes sur la politique de la ville, le développement social urbain, l'intégration ; il est accompagné alternativement d'une page « Europe » et d'une page « culture ».

ADRI-Presse publie un recensement des principaux articles de presse nationale traitant de l'immigration, de l'intégration, de l'interculturel, de développement social et urbain.

ADRI-Biblio fait le point sur les ouvrages, les revues, les textes réglementaires.

Ces trois publications sont en vente par abonnement. Un abonnement groupé est possible.

Migrants Études fait la synthèse des études sur l'immigration et la présence étrangère en France. Cette publication est gratuite.

L'ADRI publie également des ouvrages, entre autres, deux collections : « *Savoirs et perspectives* », qui vise à communiquer des éléments de réflexion et à exposer des faits de société qui s'y rattachent et « *Le point sur...* » qui présente des synthèses sur des thèmes d'actualité enrichies de références bibliographiques.

Cl. V.

* Agence pour le développement des relations interculturelles - 4 rue René Villermé, 75011 Paris.
Tél. : 01 40 09 69 19 - Fax : 01 43 48 25 17
e. mail : info@adri.asso.fr